

Réseau agro-environnemental de Céligny 2012-2017

Selon l'Ordonnance sur la qualité écologique du 4 mai 2001



Matinée du 30 mai 2015 - Céligny
Céline Rochet



BUBO BÜRO
Bureau d'écologie depuis 2010
22 rue des Lilas
Bellegarde-sur-Valserine
01200 France

Le but de la compensation écologique

La compensation écologique doit permettre de retrouver la biodiversité d'hier avec les moyens d'aujourd'hui.



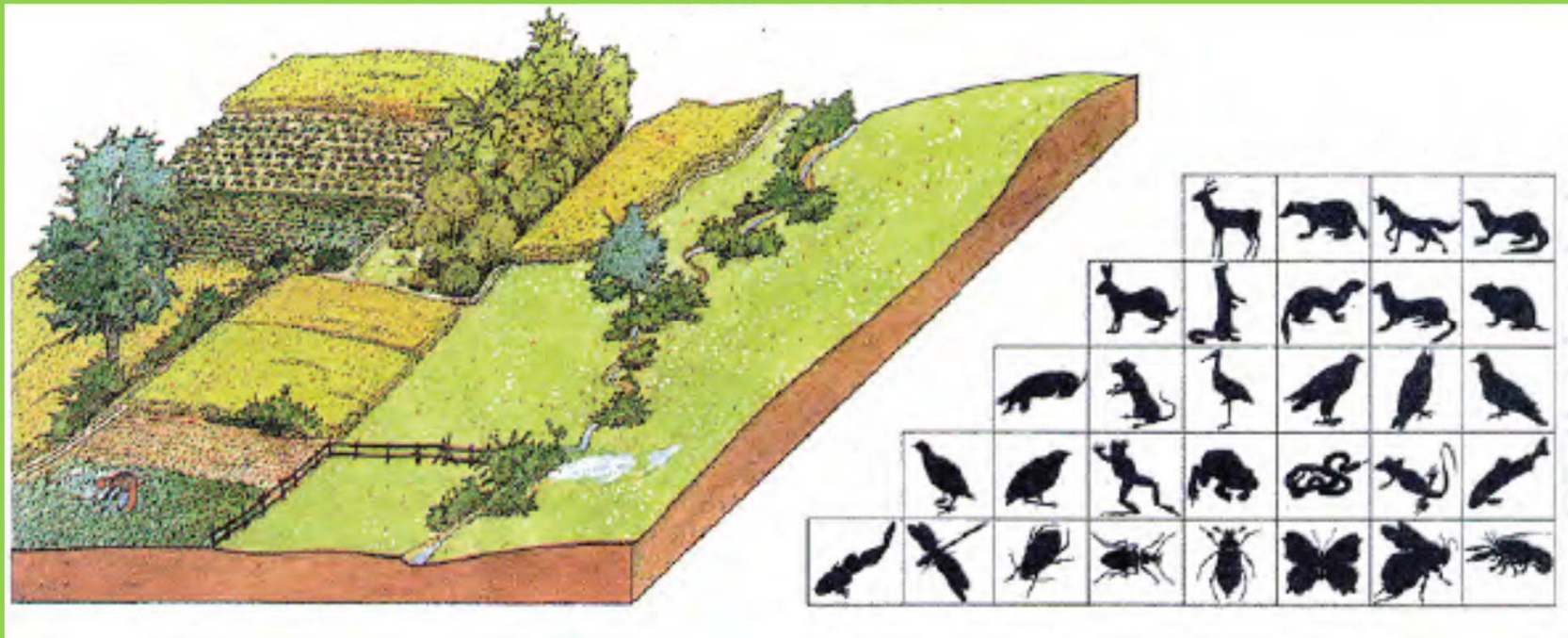
Champ de céréales au sud de la Bulgarie

Jachère près de Guin (FR / Düdingen)



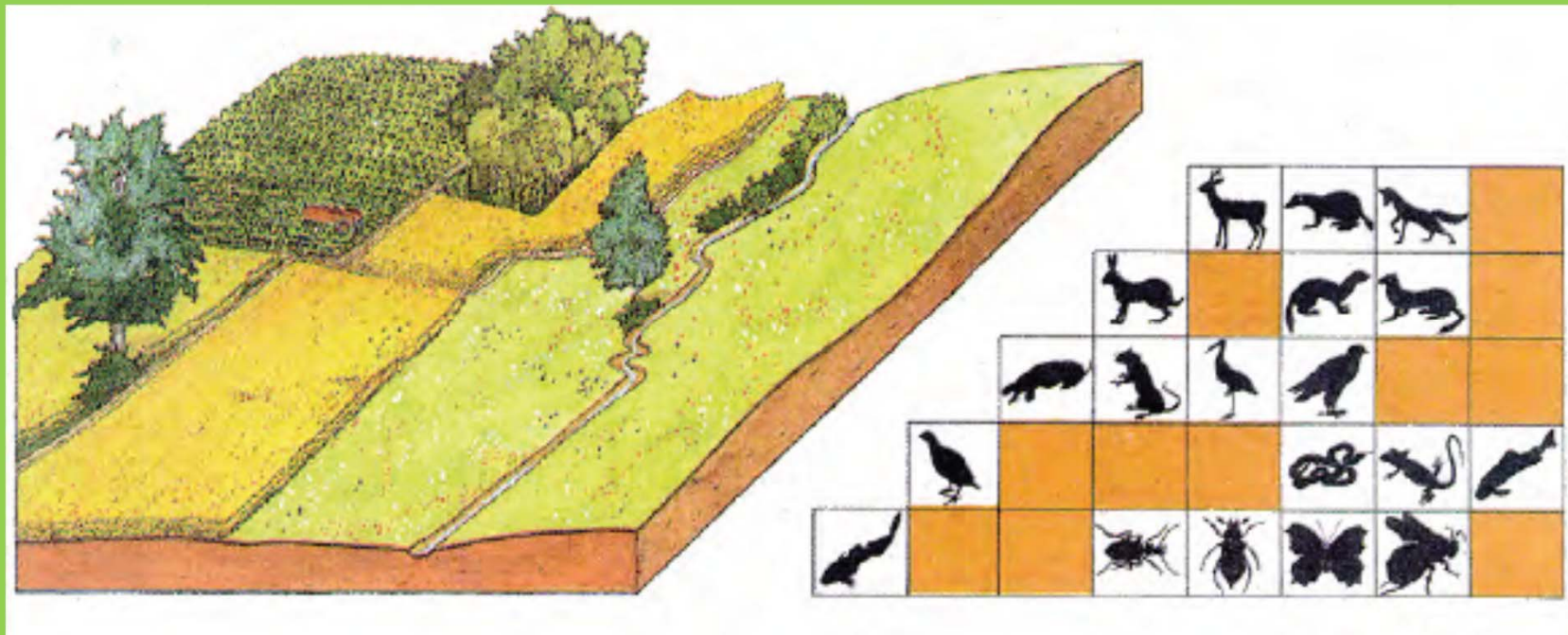
Pourquoi un projet de réseau?

La biodiversité en Europe centrale était maximale au 18^{ème} siècle, du temps de l'agriculture triennale.



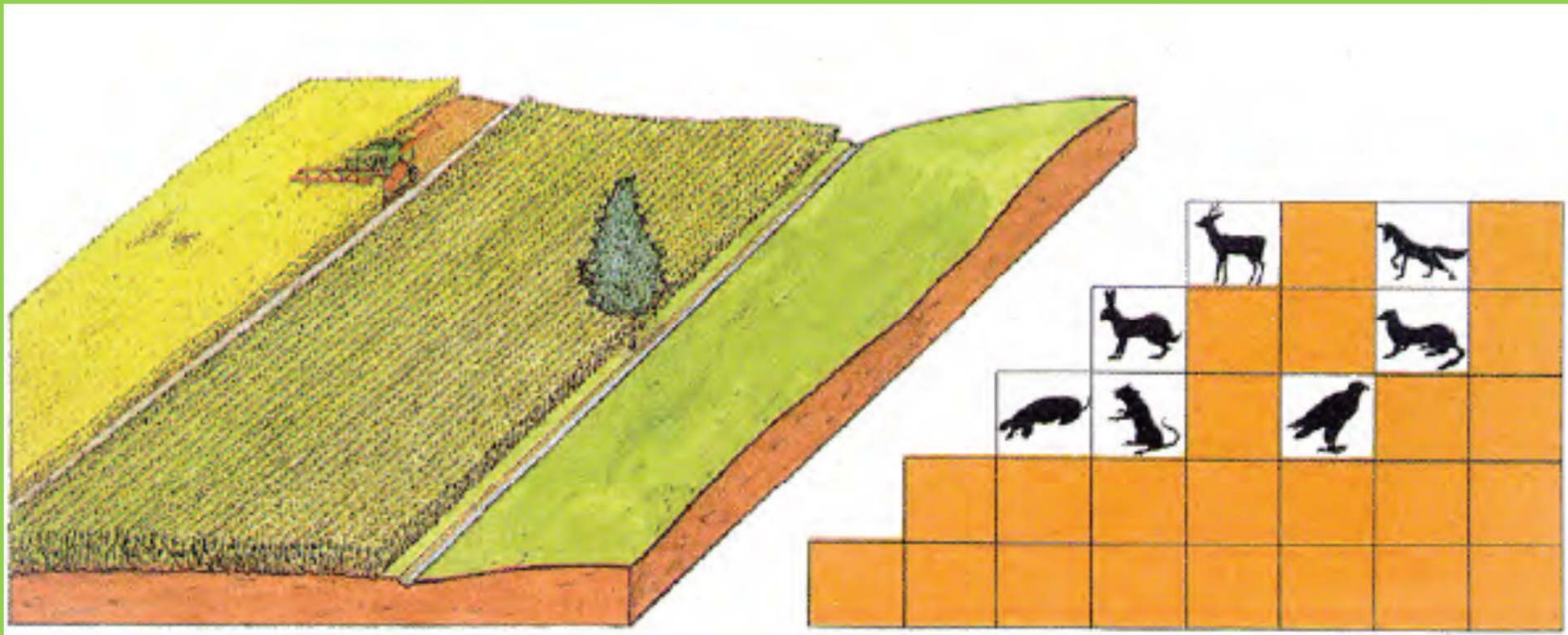
Pourquoi un projet de réseau?

La mécanisation de l'agriculture et l'introduction d'engrais minéraux ont profondément modifié le paysage et la composition de la biodiversité.



Pourquoi un projet de réseau?

Dans un paysage marqué par les améliorations foncières, l'utilisation de pesticides et l'apport d'engrais chimique, seules les espèces les moins exigeantes peuvent survivre.



Une vision

- **Compensation écologique = branche de l'exploitation agricole, destinée à la production de biodiversité**
- **Juste rémunération des efforts et des prestations fournis par les agriculteurs dans le domaine de la compensation écologique**

Changement avec la nouvelle politique agricole 2014 - 2017

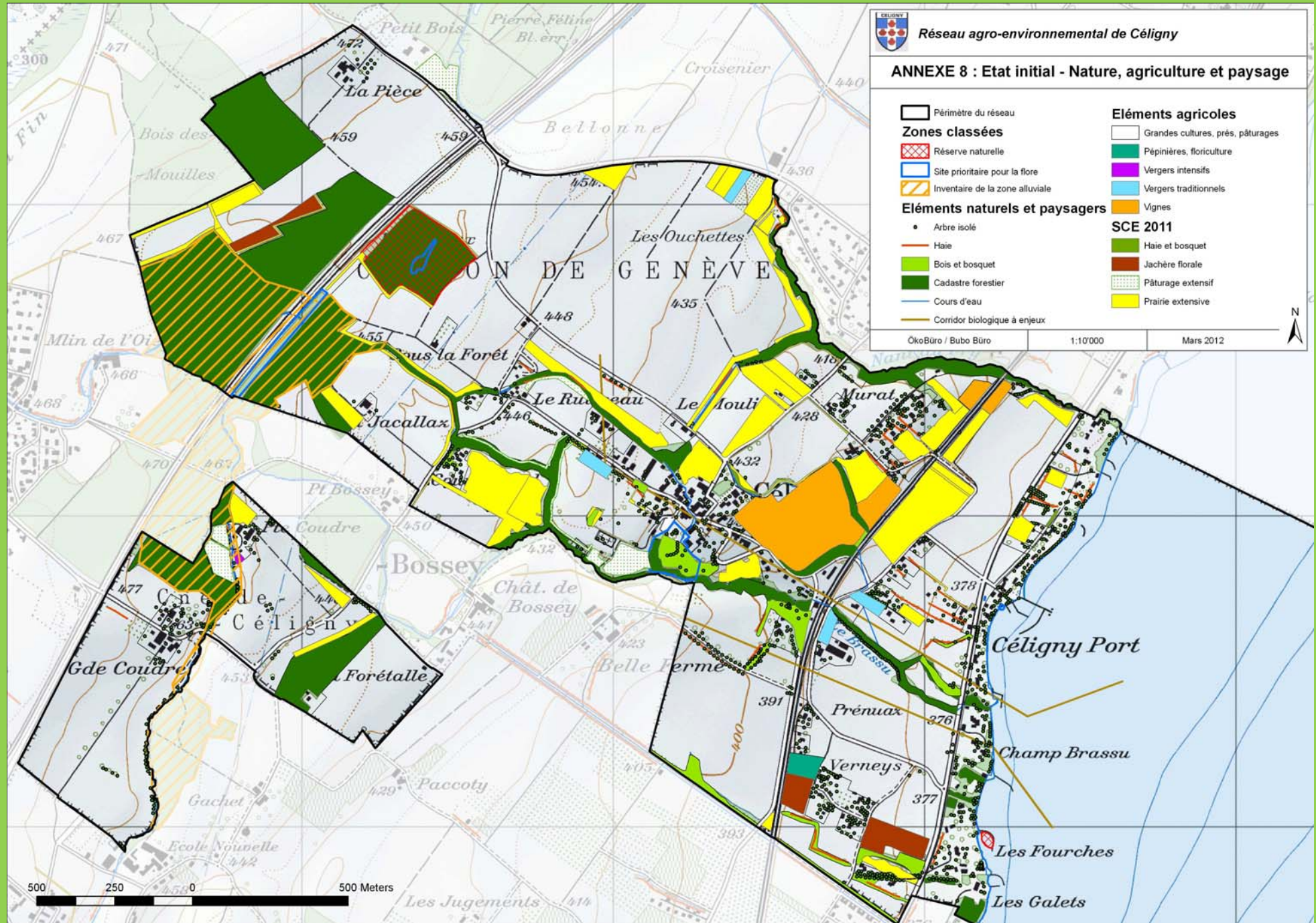
Modifications concernant la compensation écologique

- Périodes de 8 ans (contrat, réseau)
- Nouvelle terminologie : Les surfaces de compensation écologique deviennent des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB)
- Deux nouveaux types de SPB

Organisation du réseau agro-environnemental de Céligny

- **Mandant : collectif d'exploitants de Céligny représenté par Florian Baudet**
- **13 exploitants sur 21 participent au projet de réseau**
- **Financement du projet par les exploitants soutenus par la commune de Céligny et le canton de Genève**

Céligny : une commune riche en biodiversité



Objectifs du réseau écologique

- Promouvoir la biodiversité en quantifiant le succès des mesures grâce à la présence d'espèces typiques de la région,
- Améliorer la qualité des SPB par le biais d'un entretien adéquat,
- Mettre en place de nouvelles SPB dans les zones déficitaires.

Les espèces du RAE



Le Demi-deuil



Le Grand Capricorne



L'Hermine



La Huppe fasciée



L'Alouette des champs



Le Rougequeue à front blanc

Exemples de mesures d'exploitation

Mesure 1 : PRAIRIE EXTENSIVE

- 10% de la surface non fauchée à chaque utilisation,
- la partie qui reste sur pied peut être déplacée à chaque coupe. / Elle doit être maintenue en hiver et protégée de la pâture d'automne,
- mise en place d'une microstructure tous les 100 m en lisière de forêt.

Mesure 2 : PATURAGE EXTENSIF

- 10% de la surface du pâturage sont protégés de la pâture et laissés sur pied,
- pas de coupe de nettoyage sauf pour lutter contre des espèces problématiques,
- mise en place d'une microstructure tous les 10 ares.

Mesure 3A : Jachère florale

- Lutter contre les mauvaises herbes (chardon, chiendent, lampé),
- en cas de déplacement de la jachère, la nouvelle surface mise en place (jachère ou équivalent) ne doit pas diminuer de plus de 10%,
- pour la mise en place d'une nouvelle surface, sa largeur ne doit pas être inférieure à 9m. / Le semis peut être irrégulier et deux fois moins dense que ce qui est recommandé.

Réalisations sur le terrain



Pose d'un nichoir



Une microstructure



Une prairie extensive fleurie



Réseau agro-environnemental de Céligny

ANNEXE 18 : Prévisions 2017 pour la mise en place de nouvelles SCE

- | | |
|----------------------------------|--------------------|
| Périètre du réseau | Zones prioritaires |
| Création de nouvelles SCE | Zone déficitaire |
| Arbre isolé | Zone structurée |
| Microstructure | SCE 2011 |
| Nichoir Huppe fasciée | Haie |
| Nichoir Rougequeue à front blanc | Jachère florale |
| | Pâturage extensif |
| | Prairie extensive |

ÖkoBüro / Bubo Büro 1:10'000 Avril 2012

